

Je vous souhaite la bienvenue et une bonne rentrée à l'occasion de la nouvelle année scolaire. Je tiens à vous apporter quelques informations utiles concernant le fonctionnement de l'école.



Pour retrouver les informations utiles en page d'accueil sur le blogue de l'école.

Horaires 

Le matin : **7h50-11h30**/L'après-midi : **13h30-16h**



APC

L'organisation annuelle du temps scolaire inclut les **activités pédagogiques complémentaires (APC) qui se dérouleront les mardis et les jeudis de 11h30 à 12h00. Votre accord est nécessaire** pour que cette aide puisse être apportée à votre enfant.



**RESPECT DES HORAIRES/RETARD**

**Les enfants doivent arriver à l'heure.** Chaque retard perturbe la classe. **Le portail de l'école situé du côté parking sera fermé dès 8h05.** L'élève retardataire devra obligatoirement entrer par **le petit portail situé du côté de la rue Labourdonnais** et passer par le bureau pour obtenir un billet et **dans ce cas un parent l'accompagne jusqu'à la classe !** Veuillez prendre également vos dispositions **pour récupérer les enfants à l'heure. (Nous prévenir en cas de retard)**  
En élémentaire, la sortie des classes se fait sous la surveillance de l'enseignant jusqu'au portail, En maternelle, les enfants seront remis à leurs parents ou à une personne autorisée nommément désignée par eux par écrit.



Fiche de Renseignements

**Une fiche de renseignements pré-remplie vous sera remise dans la semaine la rentrée.**  
Merci de vérifier les informations et de corriger si nécessaire **(en rouge)**.  
N'oubliez pas de fournir une **adresse mail valide**.  
Merci de signaler tout changement en cours d'année scolaire.



**RECEPTION DES PARENTS**

Le directeur reçoit les parents sur RDV tous les lundis matin.  
**Les numéros et adresses utiles :**  
 Ecole : Tel :0262 37 00 62 Fax: 0262 37 00 62  
 Adresse Mail : [ce.9740636Y@ac-reunion.fr](mailto:ce.9740636Y@ac-reunion.fr)

Ecrans /SOMMEIL

Offrez à votre enfant un rythme régulier : qu'il se couche à 20h30 maximum. Le coucher tardif influe sur la capacité d'attention de l'enfant et donc sur ses résultats scolaires.



**ABSENCES DES ELEVES**

Toute absence doit être justifiée par un **appel téléphonique** et un **mot écrit au retour** de l'enfant.  
*Des absences trop fréquentes remettent en cause la réussite scolaire. Au-delà de 4 demi-journées d'absence non justifiées, l'école procède à un signalement pour absentéisme auprès des autorités compétentes.*



**COOPERATIVE**

1) Nous vous demandons une participation de 5 euros par enfant . Paiement à l'enseignant de la classe, en liquide ou par chèque à l'ordre de « OCCE Basse-Vallée » **Mettre dans une enveloppe avec nom / prénom/classe.**

**Conflit « enfantin »**



Aucun adulte n'est autorisé à pénétrer dans l'école pour s'adresser directement à un enfant. (Intrusion)  
Seuls les enseignants sont autorisés à régler un conflit « enfantin ». Signaler les problèmes aux enseignants ou au Directeur.



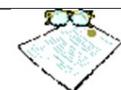
**RELATIONS PARENTS/ ENSEIGNANTS**

Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte. (Noter un mot sur le cahier de texte ou liaison)

Cahier de liaison



C'est le lien entre les parents et l'enseignant. Il sert pour toute communication entre vous et les enseignants. Toutes **les feuilles distribuées et collées doivent être signées par les parents.** Exceptionnellement, des informations pourront être envoyées **par mail.**



**ASSURANCE**

L'assurance scolaire est vivement conseillée. Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties).  
Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit tous les risques. Il est recommandé d'en remettre une copie de l'attestation à l'enseignant ou au directeur au plus tôt.

L'équipe pédagogique et moi-même remercions de votre aimable collaboration.